

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 novembre à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué le sept novembre deux mille vingt-trois, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Alain ABERARD, Ludovic COTIN, Céline COUTURIER, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Antoine SARMIENTO, Valérie SEYDEL.

Etaient absent : Sylvain NOEL

Absent excusé : Quentin BEY

Absent représenté : Christophe DUHAUT par Jean-Marie PHILIPPE

Le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

RPQS

Assiette des coupes 2024

Contrat bûcheron

Devis ATDO

Tarifification affouage

Ramassage de bois le long des routes forestières

Lancement de la concertation production énergie renouvelables

Projet aire de jeux

Demande de subvention pour aire de jeux

### **INFORMATIONS :**

Plantation avec les enfants de l'école des 4 villages

Repas des anciens

### **DELIBERATIONS :**

#### **25-23 RPQS :**

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

#### **26-23 Assiettes des coupes 2024 :**

Décide de vendre en vente publique aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

**Façonné bord de route les parcelles 3\_p, 5\_p, 24 af, 60\_r.**

Délivrance à la commune pour l'affouage : Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Adopté à l'unanimité

### **27-23 Tarification affouage :**

Le Maire présente les devis de prestation de l'entreprise HENRY EARL EN VAUX pour 2024 :  
Le façonnage et débardage chez l'habitant au tarif de 44€ TTC le stère.  
Adopté à l'unanimité

### **28-23 Contrat de bûcheron exploitation des grumes :**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'adjudication des travaux d'exploitation des grumes (Abattage, façonnage, débardage) pour l'exercice 2024 dans les **parcelles 9, 26, 36 et 41 et 43** de la forêt communale.

Décide de retenir l'entreprise Gilles AMBERT pour l'abattage, le façonnage le débardage des grumes des parcelles 9, 26, 36, 41 et 43 pour environ 450m<sup>3</sup> (23.00€/m<sup>3</sup>) pour un montant estimé à 10 350€ HT.

Décide de retenir l'entreprise HENRY EARL EN VAUX pour le façonnage des stères (coupe ci-dessus) aux affouagistes au prix de 39.50€ HT le stère.

Autorise le Maire à signer le contrat d'exploitation établi par l'ONF.

Précise que l'exploitation des chablis se fera dans diverses parcelles communales.

Adopté à l'unanimité

### **29-23 Ramassage de bois le long des routes forestières :**

Le Maire propose de vendre des lots pour le nettoyage de fond de coupe. Décide de vendre les fonds de coupes en lot au tarif de 15 euros HT par lot.

Cette décision sera valable pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité

### **30-23 Lancement concertation de la commune :**

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

de mettre à disposition du public les pièces<sup>1</sup> permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Adopté à l'unanimité

### **31-23 Projet Aire de jeux :**

Le coût de l'objectif de ces travaux s'élève à 100 000 HT. Autorise le Maire à lancer les démarches visant à la réalisation de ce programme de travaux.

Autorise le Maire à faire le nécessaire pour l'obtention des subventions les plus favorables possible auprès des organismes concernés. Autorise le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces administratives, juridiques, comptables, financières et techniques se rapportant à la présente décision. A voter en temps opportun les budgets nécessaires

Adopté à l'unanimité

### **32-23 ATDO :**

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal, demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre. Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation

Adopté à l'unanimité

---

